

LE NEUVYSSOIS 2018

www.neuvy-grandchamp.com





Page 3: Les finances communales

Pages 4-5: Travaux

Page 6-7: Vivre ensemble

Page 8-9: Renouvellement réseau

d'alimentation en eau

Page 10-11 : École en fête/Restaurant

scolaire

Page 12: Forme ambiance

Page 13-14-15: Focus: Scierie Boullier/

Minoterie Carnat

Page 15: Les conscrits

Page 16-17: AJN/Club du 3^è âge

Page 18-19: Mémoire et patrimoine

Page 20 : L'École Nicolas Rolin/Le téléthon

2018

Page 21: Avenir sportif Neuvyssois

Page 22: Modèle club Neuvyssois

Page 23 : Mots croisés

Page 24: Etat civil

Pages 25 : Calendrier des manifestations

2019

Page 26 : Mise en place du répertoire

électoral unique

Page 27: Le bloc-notes du Neuvyssois

Le mot du Maire

Chères Neuvyssoises, Chers Neuvyssois

Comme chaque année, la commission communication du Conseil municipal s'applique à vous retracer les faits qui ont ponctué la vie de notre commune, mais aussi tous les travaux entrepris.

Vous trouverez également le budget voté en avril, pour un montant de plus d'un million d'euros, ainsi que quelques recommandations pour le bien-être de tous, une synthèse du renouvellement des conduites d'approvisionnement en eau faite par le Syndicat des Eaux.

De belles manifestations, comme la fête des écoles, les jeux intervillages, le centenaire de la guerre 14-18, et d'autres ... nous ont réjouis tout au long de l'année. Quelques pages sont consacrées aux diverses associations qui animent régulièrement notre commune.

N'oublions pas non plus les acteurs économiques qui enrichissent notre quotidien. Deux entreprises familiales Neuvyssoises, créées de longue date, vous racontent leur histoire.

Une bonne nouvelle vient d'arriver avec l'annonce de l'ouverture d'un restaurant au printemps prochain.

L'année 2019 sera consacrée à l'aménagement du centre bourg pour que celui-ci devienne plus convivial, attrayant et aussi plus sécurisé, tout en respectant bien sûr l'authenticité de notre village.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et vous invite à la traditionnelle cérémonie des vœux qui aura lieu le samedi 5 janvier 2019 à 18h30 à la salle multi-activités.

Bonne lecture.

Claude LEDEY

LES FINANCES COMMUNALES

Le budget principal 2018

Voté par le Conseil Municipal le 13 avril 2018, il s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses :

Fonctionnement: 768 449,00 € Investissement: 360 650,00 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Atténuation de charges	0€
Produits des services	18 658,00 €
Impôts et taxes	393 686,00 €
Dotations et participations	149 363,00 €
Autres produits de gestion	68 254,00 €
Produits exceptionnels	4 553,00 €
Résultat reporté	133 935,00 €

Charges à caractère général	221 437,00€
Charges de personnel	251 177,00 €
Atténuation de produits	31 693,00 €
Autres charges de gestion	57 320,00 €
Charges financières	35 615,00€
Dépenses imprévues	15 000,00€
Virement à la section investissement	156 207,00 €
	768 449 00 £

768 449,00 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT

Virement section fonctionnement	156 207,00 €
Excédent reporté	162 079,00 €
FCTVA 2017	28 519,00 €
Dépôts et cautionnements reçus	460,00€
Subventions d'investissement	0€
Reste à réaliser	13 385,00 €

DÉPENSES	D'INVESTI	SSEMENT

Immob. incorporelles	10 000,00 €
Rembours. capital des emprunts	68 257,00 €
Dépenses imprévues	10 000,00 €
Reste à réaliser 2017	25 973,00 €
Autres matériels et outillage	861,00€
Voirie et réseaux	64 330,00 €
Bâtiments	31 737,00 €
Mobilier scolaire	0€
Matériel du bureau & informatique	0€
Dotations fonds divers réserves	0€
Solde négatif reporté	142 492,00 €
Autres immob. corporelles	0€
	260 650 00 6

360 650,00 €

360 650,00 €

Budget assainissement 2018

Exploitation: 25 318,00 € Investissement: 67 459,00 €

Comptes administratifs 2017 budget principal

Ils ont été approuvés et déclarés conformes par le conseil municipal du 22 mars 2018



INVESTISSEMENT



FONCTIONNEMENT

Dépenses:	292 543,43 €	Dépenses :	595 110,83 €
Recettes:	232 902,16 €	Recettes:	716 469,77 €
Déficit antérieur reporté:	-89 850,22 €	Excédent antérieur reporté	: 174 658,62 €
Résultat :	-149 491,49 €	Résultat:	296 017,56 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2017 : 146 526,07 €

Restes à réaliser 2017

Dépenses d'investissement: -25 973,00 € Recettes d'investissement : 13 385,00 € Résultat des restes à réaliser : -12 588,00 €

RÉSULTAT CUMULÉ À REPORTER : 133 938,07 €

Budget assainissement

Exploitation: Résultat: 8 774,50 € Investissement: Résultat: -25 827,03 €

TRAVAUX

Les écoles



Réfection du mur et trottoir de protection : 9.157 €



Travaux d'accessibilité, toiture toilettes, portail : 18.450 €.

Réhabilitation du local de la cantine scolaire : 21.517 €.

Le tout avec des subventions de l'État (sur deux ans) de 13.184 €.

L'entretien des autres bâtiments communaux

L'étude de l'aménagement du centre-bourg

L'étude est en cours, pour une dépense de 13.680 €.

Le terrain de football



Mise en sécurité. Cette réalisation a coûté 21.727 €, moins une subvention de 5.000 € de la ligue de Bourgogne.

Accessibilité des toilettes : 6.554 €.

La voirie et l'éclairage public

Les travaux ont porté essentiellement sur le passage de l'école, le chemin de Chez Diot, et les trottoirs Rue de Digoin ; pour une dépense totale de 73.567 €, moins une subvention départementale de 4.000 €.

Le réseau d'assainissement

Deux sujets principaux : l'entretien courant pour 3.196 € et l'extension de réseau Rue des Perrières pour 113.938 €, moins des subventions de 40.353 €.

C'est au cours d'une sympathique réception début janvier aux établissements Comte que le maire accompagné d'une partie du conseil municipal et des employés communaux a pris possession d'un tracteur flambant neuf en remplacement du précédent qui connaissait une panne trop importante pour envisager une réparation.

Le tracteur



VIVRE ENSEMBLE

Un peu de civisme serait apprécié

TROTTOIRS : Stationnement gênant, piétons en danger !

Merci de laisser environ un mètre de largeur libre afin d'éviter aux piétons ou aux personnes à mobilité réduite d'avoir à emprunter la chaussée, il en va de leur sécurité.

Il faut savoir que depuis le 2 juillet 2015 le stationnement très gênant (même devant sa propriété) est passible d'une amende de 135 euros.





ASSAINISSEMENT:

De plus en plus fréquemment les canalisations se bouchent et provoquent des désagréments importants pour des habitants : si ces évènements interviennent lors de fortes pluies c'est aussi le fait de bouchons créés par des lingettes ou autres produits non dégradables (qui n'ont rien à faire à ces endroits) lesquels empêchent le bon écoulement de l'eau.

DÉCHETS:

Il est trop fréquent de trouver des déchets divers ici et là dans notre commune : canettes, bouteilles, emballages etc..., alors que des poubelles ou des points d'apport volontaires se trouvent à proximité et à disposition !





Par ailleurs devant les dépôts anarchiques à la mini-déchetterie, alors que seuls les déchets verts ou branchages sont autorisés, la municipalité s'interroge sur le fait de la maintenir ouverte au public. Si la situation devait perdurer peut être irons-nous vers une fermeture définitive du site.

TRAVAUX : Renouvellement réseau d'alimentation en eau potable à Neuvy-Grandchamp.

Lors de son assemblée générale du 5 octobre 2016, le Syndicat Intercommunal des Eaux des Bords de Loire, présidé par M. André LACROIX, a arrêté le programme de l'année 2017 de travaux de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable prioritaires sur les communes de Grury et Neuvy-Grandchamp.

Pour Neuvy-Grandchamp, les travaux concernaient le renouvellement de la conduite principale et le cas échéant celui des branchements pour le raccordement des abonnés dans les secteurs ci-dessous :

- au Bois Thévenet : remplacement de la conduite actuelle en amiante ciment de diamètre 60 mm par une conduite en PVC 63/75 sur 710 m et d'une antenne PEHD 32/40 sur 120 m. Reprise de 21 branchements.
- La Tête des Bois : remplacement de la conduite actuelle en amiante ciment de diamètre 125 par une conduite en fonte DN 125 sur 310 ml avec reprise d'un poteau incendie et raccordement des 5 antennes. Reprise de 2 branchements.
- Bel Air : remplacement de la conduite actuelle en amiante ciment de diamètre 125 par une conduite en fonte DN 125 sur 900 m en totalité sur RD 267. Reprise de 28 branchements.

Concernant la reprise des branchements, s'ils étaient anciens, ils ont été entièrement renouvelés depuis la conduite principale jusqu'à l'emplacement du compteur d'eau existant de chaque abonné. Conformément au règlement de service en vigueur, le compteur est déplacé dans un regard situé en limite de propriété (en partie privative). Les travaux sont entièrement à la charge du syndicat.

L'entreprise SCTP a contacté chaque abonné pour définir l'implantation du regard et les modalités de réalisation des travaux dans leur propriété. Chaque intervenant met tout en œuvre afin de limiter la gêne et une attention particulière est apportée à la remise en état des zones concernées.

Le montant final de ces travaux financés par le Syndicat, subventionnés conjointement par le SYDRO (Syndicat Mixte Départemental Gestion Fonds Renouvellement Réseaux Distribution Eau) et par le Département de Saône-et-Loire au taux de 44.5 %, s'élève à 445 135 € TTC (maîtrise d'œuvre comprise).

Réalisés par l'entreprise SCTP située à Hautefond (attributaire du marché de travaux 2015-2018), ils ont débuté en automne 2017 et se sont terminés au printemps 2018. La maîtrise d'œuvre de ces ouvrages a été assurée par l'entreprise NALDEO située à Lyon (attributaire du marché de maîtrise d'œuvre 2015-2018).

Lors de son assemblée générale du 3 octobre 2018 à Issy l'Évêque, le syndicat a arrêté le programme 2019. La conduite amiante ciment située à Cierge en direction de Sainte Radegonde sera renouvelée en fonte sur 900 m avec reprise de 2 branchements. Le coût des travaux est estimé à environ 111 000 € TTC (maîtrise d'œuvre comprise).

Pour mémoire, le SIE des Bords de Loire regroupe 18 communes de l'ouest de la Saône-et-Loire. Il assure la production et la distribution de l'eau potable à une population d'environ 7 000 personnes. Le réseau de distribution du syndicat s'étend sur 618 km et comporte 9 réservoirs (d'une capacité totale de stockage de 4 000 m3), des stations de pompages principales de Vitry-sur-Loire et Perrigny-sur-Loire et de 3 stations de reprise. Il dispose de 5 puits répartis en deux zones de captages prélevant l'eau dans 2 zones de la nappe de la Loire.

Ainsi 2 puits prélèvent de l'eau en provenance de zone de captage du Grand Bois sur la commune de Vitry-sur-Loire et 3 puits de la Grève sur la commune de Perrigny-sur-Loire.

Le Syndicat a délégué, par affermage, l'exploitation du service public de l'eau potable à la SAUR pour une durée de 10 ans, de janvier 2014 à décembre 2023.

Le Syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

En 2017, le syndicat a produit environ 835 000 m3 d'eau (volume en augmentation de +9% par rapport à 2016) pour alimenter 4 144 abonnés. Les volumes consommés (environ 513 213 m3) sont en nette augmentation (+ 5%) par rapport à 2016 mais qui fait suite à une baisse du même ordre entre 2015 et 2016. Par rapport à 2008, le volume consommé sur le territoire du syndicat a augmenté de +5% en 10 ans. La consommation moyenne d'un abonné domestique du syndicat est aujourd'hui de 124 m3/an, soit légèrement supérieure à la moyenne nationale qui est de 120 m3/an. Les ventes d'eau aux collectivités extérieures sont en hausse mais restent marginales (2 692 m3 vendus en 2017 contre 384 m3 en 2016).

Le réseau du syndicat est un réseau de type rural. Son rendement est en amélioration par rapport à 2016 et son indice linéaire de perte se maintient également à un très bon niveau.

L'eau distribuée sur le territoire du syndicat est de très bonne qualité : 100% des analyses de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bourgogne Franche Comté sur les plans bactériologiques et physico-chimiques sont conformes.

Le prix de la facture d'eau potable pour 120 m3/an au 1^{er} janvier 2018 est de 339.45 € hors taxes et redevances.

EAU POTABLE	1" janvier 2018 (C/m³)	1" janvier 2018 (en C, pour 120 m²)	1" janvier 2017 (en C, pour 120 m³)	Variation (en %)
Partie fixe—Abonnement annuel				
Part Délégataire	0,4051	48,61	47,76	+1,8%
Part Syndicale	0,5170	62,04	62,04	D%.
Partie Proportionnelle				
Part Délégataire	0,7342	88,10	86,57	+1,8%
Fonds Départemental	0,3600	43,20	43,20	0%
Fonds Départemental—Interconnexions	0,0150	1,80	1,80	0%
Part Syndicale	0,7975	95,70	95,70	0%
Total eau en C HT	2,83	339,45	337,07	+0,7%
Taxes d'environnement				
Agence de l'eau : Préservation de la ressource	0,0900	10,80	6,64	+63%
Agence de l'eau : Lutte contre la pollution	0,2300	27,60	27,60	0%
Total taxes d'environnement HT	0,3200	38,40	34,24	0%
Total Facture en C HT	3/15	377,85	371,31	+1,8%
TVA (5,5%)	0,1732	20,78	20,42	+1,8%
TOTAL FACTURE en € TTC		398,63	391,73	+1,8%
Prix TTC du m³ en €	3,32		3,26	+1,8%



Le 12 octobre 2018, s'est tenue l'assemblée générale de l'association au cours de laquelle :

- un nouveau bureau a été élu
- le compte rendu de l'année écoulée a été présenté
- les projets à venir pour 2018/2019 ont été évoqués

Le bilan financier continue à être positif et les 3400€ de bénéfices engendrés sont redistribués à la coopérative scolaire pour aider au financement des activités extrascolaires et des projets conduits par l'équipe enseignante de l'école.

Nouveau bureau 2018/2019:

<u>Président</u>: Alexandre SAUNIER <u>Vice-président</u>: David CHAZEAU Secrétaire: Charlotte SOTTY

Vice-secrétaire : Karine DESBROSSES

Trésorier : Colin PITT

Vice-trésorière : Émilie ROBERT

Les parents ont mené plusieurs projets au cours de l'année scolaire 2017/2018 :

- <u>Neuvy s'illumine</u>: vente de sapins, vente de vin chaud et chocolat chaud. Cette première manifestation qui a eu lieu au centre du village a rencontré un vif succès, elle sera donc reconduite.
- Chasse aux œufs: les vacances de Pâques ont été l'occasion de faire une chasse pour les enfants. Sous forme de course d'orientation pendant laquelle une quarantaine d'enfants ont ramassé des œufs autour du musée. Les meilleurs « chasseurs » ont été récompensés. Compte tenu de l'intérêt des familles pour cette manifestation, l'association souhaite, dans mesure du possible, organiser une activité pour



les enfants dès que l'occasion se présentera.

- <u>Kermesse</u>: pour clôturer l'année scolaire, parents et enfants se sont réunis à la salle multiactivités pour la traditionnelle kermesse. Lacher de ballons, spectacle, buvette, jeux pour les enfants (et les adultes!) étaient au rendez-vous de cette belle journée. La soirée s'est poursuivie avec le repas qui a réunit plus de 150 convives.

L'association tient à remercier tous les parents d'élèves ayant participé aux manifestations.

Un grand merci également à la municipalité, aux bénévoles, aux commerçants, aux artisans et autres associations pour leur contribution (dons de lots, aides financières ou matérielles).

Toutes les manifestations proposées au cours de l'année passée seront reconduites en 2018/2019 et d'autres projets sont d'ores et déjà envisagés.



Vos propositions ou idées seront les bienvenues, n'hésitez pas à nous les faire partager...



Nous rappelons que tous les parents sont membres de droit de l'association l'École en Fête

RESTAURANT SCOLAIRE



La même équipe que l'an passé a repris du service pour gérer l'Association du Restaurant Scolaire.

Depuis la rentrée, une cinquantaine de repas sont préparés par Nadine chaque jour.

Diverses actions seront proposées pour continuer à faire vivre l'Association :

- la première sera la vente à emporter avec la Tartiflette le samedi 17 Novembre,
- ensuite viendra la soirée Théâtre en janvier,
- le marché qui avait lieu fin mai sera remplacé par une autre animation ; une majorité d'exposants ont indiqué qu'ils ne reviendraient pas car ils n'avaient pas vendu !! Il faudra donc trouver d'autres idées pour remplacer le marché, cependant le repas le midi devrait être maintenu comme les années précédentes, à suivre...

Si de nouveaux parents veulent rejoindre l'Association, ils seront les bienvenus...

Bonne fin d'année à tous.

FORME AMBIANCE - NEUVY GRANDCHAMP



LES COURS ONT REPRIS LE : **LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018**

Il est toujours temps de venir nous retrouver à la salle des fêtes tous les :



LUNDI: de 14h00 à 15h00

- *1/2h d'aérobic ou step ou trampo'fit
- * 1/2h de renforcement musculaire

MERCREDI: de 18h15 à 19h45 ♦ 2006



- *1/2h de zumba
- *1/2h de trampo'fit
- *1/2h de step

JEUDI :

de 18h00 à 19h00 : renforcement musculaire

de 19h00 à 20h00 : zumba



Pour tous renseignements complémentaires :

06.45.33.53.46

Contact: sand.neuvy@gmail.com

Dans le précédent bulletin nous vous avions établi la liste des acteurs économiques de notre commune. Il nous a semblé intéressant de vous les présenter plus en détail. Nous commençons par deux des plus anciennes entreprises et essaierons de faire de même les prochaines années.





Créée par la famille Viard en 1896, elle deviendra la scierie Bouiller lorsqu'Alain Bouiller intègre l'entreprise en 1965. Son fils Stéphane prendra la suite en 1996, **100 ans** après la création.

Il est loin le temps ou l'entreprise était livrée d'arbres coupés dans les forêts avoisinantes aux moyens de chevaux. Le bois transformé en planches, chevrons, poutres était alors vendu aux menuisiers, charpentiers locaux et des communes environnantes ainsi qu'à la mine de

Chizeuil pour les étais. Une dizaine de salariés travaillait alors dans l'entreprise.

Si la mécanisation a vu le jour après la guerre, Stéphane, après avoir pris ses marques, décida en 2001 de donner une nouvelle impulsion à l'entreprise. On vit alors sortir de terre un bâtiment fonctionnel qui a permis de moderniser l'outil de travail.

Des machines performantes furent achetées : écorceuse, déligneuse, scie à grumes entre autres.

Aujourd'hui Stéphane rentre deux grumiers de trente tonnes par semaine, essentiellement du chêne, qu'il a auparavant choisi dans des forêts, principalement dans l'Allier. Le fait de choisir les



bonnes coupes de bois a été acquis grâce à l'expérience de son père Alain, spécialiste en la matière, qu'il accompagnait alors. Si son père abattait aussi les arbres, Stéphane fait appel à des

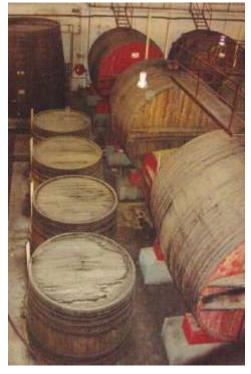
sous-traitants pour ce faire.

Outre Stéphane, deux ouvriers et un apprenti travaillent dans l'entreprise.

Ses principaux clients sont à l'étranger avec la production :

- de merrain sur mesure servant à la fabrication de foudres de vin pour l'Italie.
- de plots de menuiserie pour du négoce en Belgique.
- de poutres et chevrons pour des charpentes qui prennent également la direction de la Belgique.

Pour autant l'entreprise travaille aussi pour des clients nationaux et produit des traverses de chemins de fer, du parquet en chêne massif, tous types de planches (y compris pour la fabrication de cercueils), des traverses paysagères, sans oublier les particuliers pour lesquels il fait du travail à façon sur demande.







Meunier depuis le moyen âge, Émiland CARNAT ancrera l'histoire familiale au début du 20ème siècle au Moulin de Briffaud. Autrefois quatre moulins étaient activés hydrauliquement sur son parcours : Le moulin de Briffaud à Neuvy, le moulin de Beauchamp à Neuvy, le moulin de l'Aiguille aux Guerreaux, le moulin Lavocat à Saint-Agnan. Ce sont quatre générations de meuniers qui se succèdent à Briffaud. Le cinquième depuis le premier octobre 2018 est Vincent CARNAT.

A force de visiter des moulins et de voir ce patrimoine disparaitre, c'est à l'âge de 13 ans que Vincent a le déclic de reprendre le Moulin. Il n'en reste plus que 356 encore en activité car c'est un patrimoine qui est lourd à entretenir.

Vincent, passionné et qui aime les challenges, œuvre à la préservation du savoir-faire artisanal de la société, pour garder un patrimoine et une production en vie, tout en modernisant le moulin sur la partie mouture, un gain en débit, en rendement et surtout en qualité (sanitaire et une haute valeur nutritionnelle).

Des investissements ont eu lieu sur la logistique et le stock. Le moulin est resté très artisanal, le travail reste local et en direct.

Vincent est proche de ses consommateurs pour répondre aux nouvelles attentes et proposer une gamme élargie, fruit de ses formations boulangères. Il travaille à confectionner des farines donnant du pain avec du goût et de bonnes valeurs nutritionnelles. Ainsi, le consommateur peut retrouver l'intérêt et l'engouement d'une consommation quotidienne de pain. Il travaille sur l'image de l'entreprise en créant une farine de blé local avec un agriculteur neuvyssois, sans ajout d'améliorant (ce que l'on trouve dans la farine industrielle). La vente au détail est une activité croissante annuellement, constatant avec fierté que celle-ci est essentiellement composée des

gens du village et des alentours. Vincent recherche surtout et en priorité la qualité, avec le BIO travaillé différemment, sur meule de pierre, sans l'aide de la chimie. Ce qui donne une farine très typée et une farine à nutrition élevée.

Le moulin de Briffaud a concouru dans la catégorie « citoyenne et responsable » aux trophées de l'entreprise, elle peut être très fière d'avoir remporté ce concours.

Avis aux amateurs le dimanche vous pouvez retrouver un pain bio à la boulangerie de Philippe Girardon.



LES CONSCRITS

Les conscrits 2021 comptent 12 membres :

Président : Flavien Junier

Trésorière: Marion Galand

Secrétaire : Elisa De Abreu Alves

Membres : Charlène Anna, Léa Buisson, Jean-Thonin Chassepot, Lucie Cognard, Vincent Dauvergne, Yoann Journet, Annie Partin, Quentin Radenne, Alizée Thevenaiud



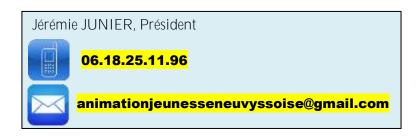
AJN

L'Animation Jeunesse Neuvyssoise compte cette année 17 membres âgés de 19 à 26 ans. L'effectif est donc en hausse pour la première fois depuis 3 ans.

2018 a encore été riche en manifestations avec toutefois le bal de début d'année en moins, faute de disponibilité entre la location de la salle des fêtes et le DJ. Les neuvyssois se sont retrouvés cette année au cours de moments festifs et



conviviaux les 14 et 15 août à l'occasion des Jeux Intervillages. Cette année sera clôturée par un bal, le samedi 15 décembre, animé par Tanguy Laforêt.



Je profite de ce bulletin municipal pour remercier tous ceux qui nous soutiennent :



- La municipalité, pour son soutien dans tous nos projets
- Tous les bénévoles qui apportent leur aide notamment les 14 et 15 août
- Toutes les personnes présentes à nos manifestations
- Tous nos sponsors, neuvyssois ou non, pour leurs divers dons qui permettent de vous proposer des manifestations de qualité

Les bénéfices permettent de réaliser de nouveaux investissements, et également de soutenir quelques associations neuvyssoises comme le CCAS, le restaurant scolaire et l'Avenir Sportif Neuvyssois. Pour terminer, nous organisons diverses sorties entre les membres de l'association pour nous retrouver (restaurant, bal,...).

Jeux intervillages:

Cette 9^{ème} édition a été celle de tous les records, entre l'affluence l'après-midi du 15 août et le nombre de repas servis sur les 2 jours (pas moins de 837 repas) !! Nous remercions tous ceux qui chaque année, ne loupent pas cet évènement devenu incontournable.



Nous travaillons déjà sur la 10^e édition qui aura lieu les mercredi 14 et jeudi 15 août 2019. Cette date anniversaire promet d'être riche en nouveautés au vu des idées, déjà nombreuses, des membres de l'association.

Nous espérons vous y retrouver aussi nombreux que cette année.

Tous les membres de l'AJN vous souhaitent une belle fin d'année 2018.



LE CLUB DU 3^e ÂGE

Nous nous réunissons les **MARDIS** tous les quinze jours à partir de 14 heures. Mais nous sommes de moins en moins nombreux. Il y a une bonne ambiance, belote, tarot, scrabble passent l'après-midi.

Si des personnes veulent nous rejoindre elles seront les bienvenues, même des communes voisines.

Marguerite GIROUX

Présidente du Club.

MÉMOIRE ET PATRIMOINE



"La mémoire, bien qu'elle se réfère au passé se vit toujours au présent"

de Marceline Loridan-Ivens, ancienne déportée juive.

C'est ce que l'association "**Mémoire et Patrimoine**" a tenté de faire en commémorant dignement le centenaire de l'armistice 1918. Comment rappeler à la population locale les atrocités de cette guerre?

Deux années de recherches ont été nécessaires aux membres de l'association pour rassembler les éléments essentiels à la rédaction d'un nouvel ouvrage: "*Neuvy-Grandchamp, un village bourguignon dans la tourmente de la Grande Guerre*" et aussi pour présenter une exposition.



Hélène de Villette, auteur du livre.

L'association a la chance de compter parmi ses membres, une historienne locale, Hélène de Villette qui a bien voulu se lancer dans l'aventure de la rédaction de ce nouvel ouvrage. Que d'heures passées dans les recherches aux archives communales, départementales, paroissiales et diocésaines mais aussi dans des recherches numériques pour la partie nationale et mondiale. Le résultat est là et les neuvyssois prendront plaisir à découvrir cette période trop longtemps restée dans l'ombre.

Une exposition complètement montée par l'association a été présentée au bâtiment Chandioux. Une vingtaine de panneaux retrace une partie de la vie de l'époque au village: photographies, courriers, croix de guerre et autres récompenses de soldats engagés dans le combat, les blessés, les mutilés, les gueules cassées (trois à Neuvy), les malades, le rationnement et les réquisitions, les veuves, les orphelins. Des objets

d'époque sont aussi présentés: paquetage du poilu, objets de guerre et objets réalisés dans les tranchées.

De grandes affiches authentiques ont été retrouvées par un membre de l'association et exposées au premier étage de la mairie.

Une partie du riche patrimoine de la commune a été mis en lumière par notre historienne: les vitraux de l'église. En effet, nous avons la chance d'avoir des vitraux d'une qualité exceptionnelle et ceux-ci ont été posés au lendemain de la Grande Guerre en souvenir des hommes tombés au combat ou en remerciement pour des êtres chers épargnés.

Un parcours mémoriel a été tracé:

- **cimetière**: le carré militaire a été restauré et vous pouvez consulter, à gauche de l'entrée, la fiche des 99 neuvyssois morts au combat.
- **école**: avec la photocopie de la plaque de François Bernard mort au front et les poèmes des enfants.

- église avec ses vitraux dont celui du poilu à droite en entrant.
- musée du machinisme agricole.

Le livre déjà cité vous éclairera sur cette période, de nombreux sujets y sont traités et bon nombre de photos illustrent le texte.

Un large partenariat s'est engagé pour cet évènement, c'est ainsi que les archives départementales ont bien voulu prêter une de leurs expositions: «*Nouvelles du front et échos de Saône et Loire*» présentée au premier étage de la mairie.

Le foyer rural s'est engagé lui aussi pour interpréter une lecture théâtralisée: «*Nourrir au front*». Une troupe professionnelle de théâtre, en jouant «*quand viendra l'aube*» nous a plongés dans la tristesse de l'époque avec Zélie et Jean séparés pour toujours par cette guerre.

Trois conférences ont été données: les monuments aux morts par Hubert Louis, les vitraux patriotiques du département et les vitraux mémoriels de notre église par Hélène de Villette et la place des femmes durant cette période par Liliane Réhby.

Le cinéma le Danton nous a ouvert ses portes pour nous proposer le film "L'adieu aux armes" et une partie de nos panneaux ont été installés dans le hall d'entrée ainsi que des vêtements d'époque, réalisation de Gilles Labrosse.

Le musée a ouvert exceptionnellement ses portes pour présenter les outils et le matériel d'époque avec une signalétique adaptée, présentation réalisée par Fabrice Malecky.



L'école de Neuvy en visite à l'exposition.

Les enfants de l'école de Neuvy ont participé à l'évènement en écrivant des poèmes se référant à l'ancien instituteur mort à Fond de Buval en 1915.

La population a répondu présente à toutes ces manifestations, la municipalité a largement soutenu le projet, la communauté de communes, les radios locales et la presse ont su relayer l'information.

Un grand merci à tous.

Nous avons essayé de rapporter une partie de la souffrance vécue durant la période 14-18.

Si nos manifestations et notre livre amènent les générations épargnées jusque-là par la cruauté d'une guerre à savourer notre période de paix, l'association Mémoire et Patrimoine aura rempli une partie d'une de ses missions.

Si vous souhaitez apporter votre contribution à la transmission de la mémoire locale et si vous êtes attaché(e) au patrimoine, n'hésitez pas à nous rejoindre, l'adhésion est à 10€.



L'association a reçu le label du centenaire



Monument aux morts : Théo, Lucas et Jules de l'école de Neuvy ont égréné le nom des 99 soldats morts au combat.

L'ÉCOLE NICOLAS ROLIN

Cette année 72 élèves sont inscrits à l'école, répartis sur trois classes. Dans la classe de Mme Besson, 25 élèves, de la petite section à la grande section, sont accueillis. Attendant un heureux événement, la maîtresse elle est actuellement remplacée par Mme Lanneau. Mme Tissier est toujours présente pour assister l'enseignante. Les CP et CE1 sont au nombre de 18, sous la responsabilité de Mme Franc. Quant aux CE2 CM1 CM2, ils sont 29, sous la responsabilité du directeur M. Almeida.

Pour les projets de cette année scolaire, entre autres :

- Les maternelles sont inscrits au dispositif Écoles et cinéma, qui leur permettra d'assister à la projection de trois films dans le courant de l'année ;
- Les CP CE1 et les CE2 CM1 CM2 participeront à différentes rencontres inter-écoles.

Un voyage de fin d'année est à l'étude. Si cela est possible, les enseignants organiseront une sortie sur une journée, commune aux trois classes.

TÉLÉTHON 2018

Cette année encore la municipalité, en collaboration avec les associations partenaires, organisera le samedi 8 décembre une Tartiflette (animation offerte par l'AJN) au profit du Téléthon.

Menu: Jambon cru, tartiflette, salade, dessert, café.

Tarifs: adultes 14 € enfants 7 €

Pensez à réserver avant le **28 Novembre dernier délai** vos repas sur place ou à emporter auprès de :

Boulangerie Girardon

Epicerie Vival

Mairie: 03 85 84 22 25

Jean Pierre Haynau: 06 86 93 00 31

Daniel Lallemand: 03 85 84 26 52

Le vendredi 7 décembre de 20h à 22h, zumba party organisée par forme ambiance à la salle communale ; entrée 4 € reversée au téléthon.

AVENIR SPORTIF NEUVYSSOIS

Après une saison en promotion de district pour la première fois dans l'histoire du club et malgré tout son courage, l'Avenir Sportif Neuvyssois fut relégué en départementale 2. Une grosse saison 2017/2018 le vit échouer d'un souffle pour la remontée.

Cette saison 2018/2019 est placée sous le signe de la reconquête et les présidents Nanou et Nours ne cachent pas leurs ambitions. L'effectif fort de 130 licenciés laisse du choix à l'entraîneur principal Tanguy Provost et à ses adjoints pour former des équipes compétitives. Le début de saison a été prometteur malgré une élimination précoce en coupe de France. Peut-être est-ce un mal pour un bien?

Le club s'est doté de structures en éducateurs et éducatrices conséquentes à tous les niveaux et nos joueurs nous apportent pleine satisfaction même si l'ambition légitime nous entraîne à vouloir toujours mieux. C'est pourquoi nos U18 ont disputé la Gambardella pour se frotter à des équipes d'un niveau supérieur et ainsi s'aguerrir et progresser.



Tous ces efforts ne seraient pas productifs sans des installations adéquates. La Municipalité a donc choisi de soutenir le club qui porte haut nos couleurs en le dotant d'un terrain plus conforme à ses visées et en tout cas obligatoire pour jouer à l'étage supérieur. Les mains courantes qui n'étaient plus aux normes ont été remplacées par de nouvelles en acier placées à distances réglementaires exigées par la Ligue soit 2,50 m. La longueur du terrain a été portée de 90 m à 101 m. Les abris vétustes des joueurs ont été remplacés par des neufs avec en plus un abri délégué assorti. Si certains étaient chagrinés de la nouvelle apparence du terrain qu'il a fallu désaxer pour trouver la bonne longueur, les travaux terminés donnent belle allure à notre nouvelle enceinte sportive. L'effort consenti par la collectivité avoisine les 20 000 € et nous remercions vraiment la Municipalité qui nous soutient depuis toujours et ne ménage pas ses efforts pour le club. Nous remercions enfin notre fidèle public qui vient en nombre nous soutenir et contribuer ainsi à l'animation de notre village les fins de semaine. Neuvy-Grandchamp est décidément un endroit où il fait bon vivre.

A vos marques, prêts, partez...

A noter le 22 juin 2019, la 1ère édition d'une course nature et marche en soirée avec animation musicale à l'occasion de la fête de la musique sous l'égide de l'ASN.

Buffet, buvette.

Les modalités de cette nouvelle manifestation seront dévoilées en début d'année.



Le modèle club est une association forte de 11 adhérents (11 adultes dont une dame !) de la commune de Neuvy-Grandchamp dont la création remonte à 1982.

Les membres se réunissent un samedi sur deux dans un local adapté et confortable mis à disposition par la municipalité au cœur du village.

Ces réunions sont l'occasion de former les plus jeunes à cette formidable discipline et d'échanger entre nous conseils et expérience.





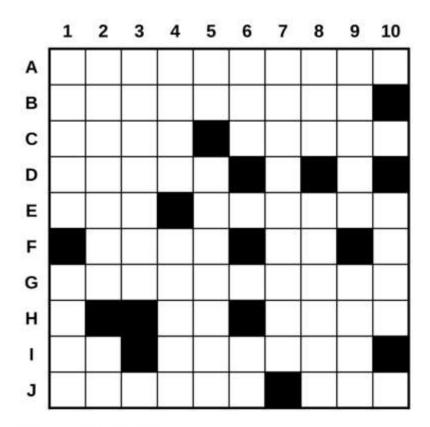
L'association participe aux manifestations Neuvyssoises dont le Téléthon (avec la réalisation d'un lot pour la tombola), organise une rencontre le dernier dimanche de juillet sur l'étang de la « Défriche » à Toulon-sur-Arroux.

Les membres se déplacent traditionnellement tous les ans aux différents rassemblements régionaux de

Bourbon-Lancy, Cormatin, Montceau-les-Mines, Givry, Besains (Jura), Bly (Ain) et Vernois-les-Vesvres (en Côte d'Or).



LES MOTS CROISES



Horizontalement:

- A Elle vêle chez nous
- B Cabine de pilotage
- C Poussière colorante Pluriel littéraire céleste
- D Chercha des occasions
- E Partie de charrue Abandonne
- F Son odeur annonce la mer Note
- G Certains en ont le sens
- H Possessif Affluent de la Seine
- I Bon ou mal Perdue
- J Fatiguées Désert rocheux

Verticalement:

- 1 Violents, ils laissent des traces Mer demi asséchée
- 2 Par exemple pour la viande Interjection enfantine
- 3 Fruit originaire d'Asie centrale
- 4 Trois fois, c'est quelque chose Impôts sur les récoltes
- 5 Anciennement S.I. Usinage d'une pièce creuse
- 6 De l'eau Au jeu, ils sont quatre
- 7 Aigrir
- 8 Peut se trouver dans le 6 Congédier
- 9 Isolés Nous perdons de l'azote sous cette forme
- 10 Évitez celle de Damoclès

ETAT CIVIL

NAISSANCES

21/01/2018 : Louÿs MAISONNETTE 17/04/2018 : Timéo DUBOIS LELONG

02/05/2018 : Axel PILORGE 17/06/2018 : Ethan MICHARD 26/08/2018 : Emma SENNEPIN

05/09/2018 : Jules FINAT 13/09/2018 : Jade REVILLET 18/11/2018 : Mila LETIENNE

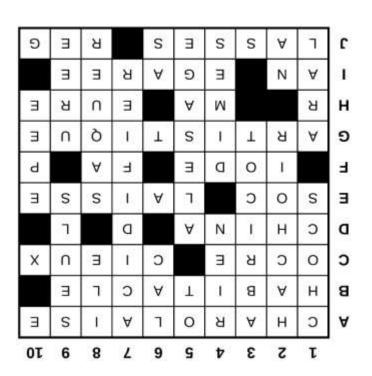
MARIAGES

21/07/2018: Lucie COUDOR et Mathieu FONTENIAUD

28/07/2018 : Angélique TUELLA et Jérémy VARY 04/08/2018 : Charlène GIEN et Arnaud CHARRIER 11/08/2018 : Agnès COGNARD et Lionel TISSIER

DÉCÈS

03/01/2018 : Rosalie CLAIR 25/02/2018 : Gabriel CARNAT 15/03/2018 : Monique LELONG 16/04/2018 : Clément GOULLAT 15/05/2018 : Patrick TURLIER 21/05/2018 : Claude VALENTIN 01/06/2018 : Daniel JUGNET 01/07/2018 : Didier FORÊT 04/10/2018 : Jacqueline TALPIN



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2019

JANVIER

Samedi 05 : Vœux du Maire

Samedi 19 : Théâtre - Restaurant Scolaire Dimanche 27 : Pot-au-feu - Le Clocher

JUILLET

Samedi 14 : Concours de pétanque - Amicale

des Anciens Secouristes

FÉVRIER

Samedi 02: Concours de belote - ASN

Vendredi 08: Concours de belote - PG-CATM

Samedi 16: Bal - Conscrits

AOÛT

Mardi 14 : Repas champêtre et bal - AJN Mercredi 15 : Jeux inter-villages et repas

champêtre - AJN

MARS

Samedi 16 : Théâtre - Foyer Rural Dimanche 17 : Théâtre - Foyer Rural Samedi 23 : Dîner dansant - ASN

SEPTEMBRE

Dimanche 8 : Brocante - Mémoire et

Patrimoine

Samedi 14 : Journées européennes du

patrimoine

Dimanche 15 : Journées européennes du

patrimoine

AVRIL

Lundi 22 : Randonnée et repas - Amicale des Anciens Secouristes

OCTOBRE

Dimanche 6 : Concours de belote et repas –

PG-CATM

Samedi 12 : Loto - ASN Samedi 19 : Bal conscrits

MAI

Mercredi 8 : Commémoration victoire 1945 Dimanche 26 : Repas champêtre - Restaurant Scolaire

NOVEMBRE

Lundi 11 : Commémoration armistice 1918 Mercredi 20 : Repas des aînés - Municipalité

JUIN

Vendredi 14 : Gala de danse - Neuvy-

Vacances

Samedi 22 : Foot trail et marche ASN Samedi 29 : Kermesse - L'École en Fête

DÉCEMBRE

Vendredi 7 : Téléthon Samedi 8 : Téléthon Samedi 14 : Bal - AJN

MISE EN PLACE DU RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE

La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales et institue un répertoire électoral unique (REU) dont elle confie la gestion à l'Insee.

Les principales évolutions introduites par la réforme

Pour l'électeur, le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre : actuellement, passé cette date et sauf cas limitativement définis, l'électeur ne peut voter à aucun scrutin de l'année suivante. De façon à permettre l'instruction d'éventuels recours sur cette décision, il subsiste une date limite d'inscription pour chaque scrutin, fixée dans le cas général au 6e vendredi précédant le scrutin.

La loi introduit également quelques modifications sur les conditions d'inscription sur les listes électorales, notamment :

- elle permet aux gérants et associés majoritaires d'une société inscrite au rôle des contributions communales d'être inscrit sur la liste électorale de la commune;
- pour les Français établis à l'étranger, elle supprime la possibilité d'être inscrit simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire.

Pour les services communaux et consulaires, la loi n° 2016-1048 introduit plusieurs changements importants :

- les demandes d'inscription déposées par les électeurs sont reçues et instruites tout au long de l'année;
- la décision d'inscription ou de radiation pour perte d'attache communale est prise par le maire ou l'autorité consulaire, avec contrôle à posteriori par une commission de contrôle ;
- l'Insee applique directement dans le répertoire électoral unique (REU) les radiations pour décès et incapacité, ainsi que les inscriptions d'office des jeunes et des personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française, en les rattachant à leur commune de résidence.

Les nouvelles modalités d'instruction des demandes d'inscription ainsi que la prise en compte automatique des mouvements d'office seront effectives au 1^{er} janvier 2019. Les listes électorales issues de la révision 2017/2018 restent en vigueur pour les scrutins intervenant d'ici le 10 mars 2019.

LE BLOC-NOTES DU NEUVYSSOIS

Mairie: ouverte lundi de 14h à 17h – mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h – mercredi et samedi de 9h à 12h

- permanence du maire le samedi de 10h à 12h sur rendez-vous

- téléphone : 03-85-84-22-25

- courriel : mairie-neuvy-grandchamp@orange.fr

Bibliothèque (*): à la mairie 1er étage – ouverte mercredi de 15h à 17h et samedi de 10h à 12h

Site internet de la Commune : www.neuvy-grandchamp.com

Garderie périscolaire (*): à l'école, entrée Rue des Écoles - ouverte les jours de classe de 7h à 8h50 et de 16h30 à 18h30 – inscription obligatoire (fiches d'inscription à signer et à rapporter au plus tard le vendredi précédent)

Salle communale (*) : réservation en mairie – règlement et tarifs sur le site internet de la Commune

Musée charolais du machinisme agricole (*) : situé rue de Gueugnon, il est ouvert tous les jours sauf mardi de 10h à 12h et de 13h à 17h30 du 1^{er} mai au 30 septembre ; en avril et octobre du lundi au vendredi aux mêmes horaires – téléphone 03-85-84-23-62

Mini-déchetterie de Neuvy (<u>uniquement déchets verts</u>): ouverte en 2019 de 10h à 12h les samedis 30 mars, 13 et 27 avril, 11 et 25 mai, 8 et 22 juin, 6 et 20 juillet, 3, 17 et 31 août, 14 et 28 septembre, 12 et 26 octobre

Ramassage des ordures : chaque mercredi dans toute la commune

(*) Pour connaître les tarifs de ces services, veuillez consulter le site internet

Dates des collectes de sang 2019 au Foyer municipal de Gueugnon



mardi 15 janvier 8h-12h30 mercredi 13 février 15h30-19h30 mardi 12 mars 8h-12h30

mardi 16 avril 8h-12h30

mardi 14 mai 15h30-19h30

mercredi 12 juin 15h30-19h30

mardi 16 juillet 8h-12h30

mardi 13 août 8h-12h30

mardi 10 septembre 8h-12h30

mardi 15 octobre 8h-12h30

mercredi 13 novembre 15h30-19h30

mardi 17 décembre 8h-12h30

